

**Communiqué de presse**

Lundi 8 février 2010

## Oui à un taux de conversion équitable, oui à la recherche sur l'être humain

**Position d'economiesuisse sur les projets soumis au vote le 7 mars 2010**

**economiesuisse recommande d'accepter l'adaptation modérée du taux de conversion LPP à 6,4 %. Cette adaptation est nécessaire en raison de l'allongement de l'espérance de vie et de la diminution des perspectives de rendement. economiesuisse soutient également l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain.**

L'allongement de l'espérance de vie et la diminution des perspectives de rendement provoquent des déséquilibres dans la prévoyance professionnelle. En raison du niveau élevé du taux de conversion, la somme des rentes versées aujourd'hui dépasse le capital constitué par les assurés. Le défaut de financement des caisses de pension augmente chaque année de 600 millions de francs. Ce montant, qui va croissant, est mis à la charge des jeunes générations et des actifs. Ce phénomène indésirable de redistribution des actifs vers les rentiers met à mal la confiance dans les assurances sociales. En outre, un refinancement via une augmentation des cotisations salariales ferait augmenter le coût du travail et serait nuisible pour l'emploi et l'économie. Un taux de conversion équitable est le seul moyen de consolider le 2<sup>e</sup> pilier à long terme. Un oui garantit les rentes pour toutes les générations.

L'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain crée les conditions qui permettront de réglementer ce domaine de recherche de manière uniforme à l'échelle nationale. Il ancre la protection de la dignité humaine et de la personnalité dans la Constitution et définit des conditions générales claires pour la recherche. Le projet est essentiel pour la santé de la population helvétique comme pour la recherche suisse. La Suisse pourra rester à la pointe dans la recherche en biologie et en médecine à condition de disposer d'un environnement favorable à la recherche et à l'innovation. Le Comité directeur d'economiesuisse a choisi, pour ces différentes raisons, de soutenir l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain.

Pour toutes questions :

Cristina Gaggini, directrice romande

Téléphone : 078 781 82 39

[cristina.gaggini@economiesuisse.ch](mailto:cristina.gaggini@economiesuisse.ch)